

## **ANALYSE DE DOCUMENT EN HISTOIRE**

### **SUJET : UN ELOGE DE LA CITOYENNETE ROMAINE**

Le document proposé est l'extrait d'un discours prononcé à Rome, en 144 de notre ère, par Aelius Aristide, orateur d'origine grecque qui a reçu la citoyenneté sous le règne de l'Empereur Antonin. Il se peut que le discours ait même été prononcé devant l'Empereur. A ce moment, les troupes romaines sont en train de finir de conquérir la Grèce (la campagne militaire dure de 148 à 146), d'où Aelius Aristide est originaire. Dans son discours, il rend hommage aux Romains – et sans doute à l'Empereur Antonin – pour avoir distribué la citoyenneté si généreusement aux nouveaux peuples intégrés dans l'Empire.

Après avoir expliqué le fonctionnement de la citoyenneté romaine (I), on montrera cependant que ce discours d'Aelius Aristide présente une vision exagérée de cette citoyenneté (II).

#### **I. Le fonctionnement de la citoyenneté romaine**

##### **A. Une citoyenneté généreusement distribuée**

Dans ce discours, Aelius Aristide évoque ceux qui ont le droit de cité : « à la partie qui avait la meilleure grâce, la noblesse et les capacités les plus grandes, vous avez donné la plénitude des droits politiques ou même la communauté de race ». Il sous-entend ici que seuls certains disposent de la citoyenneté, les catégories sociales les plus aisées, les hommes les plus éduqués ou influents, ce qui est en partie vrai (bien que certains hommes modestes l'aient aussi). En effet, il faut être un homme (mais une femme peut aussi avoir ce titre) libre, romain, majeur pour obtenir la citoyenneté. Plusieurs moyens permettent de l'avoir : avoir servi dans l'armée, l'obtenir comme une faveur de la part de l'Empereur, avoir été magistrat (ou avoir un membre de la famille qui a occupé une magistrature).

##### **B. Un honneur qui permet d'intégrer les provinciaux**

Pour Aelius Aristide, la citoyenneté romaine constitue un honneur qui permet d'intégrer politiquement et socialement les nouveaux peuples dans l'Empire romain : « vous avez, en hommes généreux, distribué à profusion la cité. [...] Vous avez fait en sorte de la partager avec l'ensemble des habitants de l'Empire ». Il est notable que les Romains ont été bien plus généreux que les Athéniens dans leur façon d'octroyer la citoyenneté : les conditions d'accès y sont moins strictes donc plus d'hommes disposent de ce statut. Mais bien qu'Aelius Aristide parle « de plénitude des droits politiques », ceux-ci restent très réduits : l'essentiel du pouvoir, dans l'Empire romain, est concentré entre les mains de l'Empereur et les citoyens se contentent de désigner leur représentants dans les institutions locales (les comices) ou – pour un nombre réduit d'entre eux – d'être magistrat ou sénateur.

#### **II. Une présentation élogieuse de la citoyenneté romaine**

##### **A. Une citoyenneté qui exclue encore des habitants de l'Empire**

Mais, comme le précise Aelius Aristide, « pour le reste vous l'avez soumis et réduit à l'obéissance », ce qui sous-entend que des habitants dans l'Empire romain restent encore en marge de la citoyenneté. En effet, bien que la citoyenneté romaine soit donnée assez facilement et à une proportion importante de la population, celle-ci n'est pas disponible pour tous au moment où Aelius Aristide parle : les pérégrins, les esclaves, les étrangers et les mineurs n'en disposent pas. Pour cela, il faudra attendre l'édit de Caracalla en 212 de notre ère pour que la citoyenneté soit accordée à tous les pérégrins de l'Empire (par conséquent, seuls les mineurs et les esclaves sont exclus de la citoyenneté romaine).

##### **B. Une citoyenneté présentée comme un modèle**

Cet éloge de la citoyenneté romaine tendrait à penser que celle-ci est un modèle dans l'Antiquité. « Rien n'a jamais ressemblé à cela » dit Aelius Aristide. Mais il oublie la citoyenneté athénienne, de laquelle les Romains se sont beaucoup inspirés. En effet, au V<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., existait une démocratie en Athènes où les conditions d'accès à la citoyenneté étaient relativement fermées et dont les Romains se sont largement inspirés (conditions d'âge, de sexe, de liberté, de service militaire...).

Ce discours d'Aelius Aristide est éclairant sur certains aspects du fonctionnement de la citoyenneté romaine : il montre que celle-ci est ouverte, c'est-à-dire qu'elle est donnée à bien plus d'hommes qu'en Athènes au V<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. Mais ce discours reste un éloge : il a été prononcé par un Grec ayant reçu la citoyenneté au moment même où la Grèce était conquise par les Romains. Ainsi, sa vision extrêmement positive de la situation s'explique en partie par son parcours personnel.